

Q&R #1 – DP – W6369-20-X023/A
Expert-conseil en gestion des substances dangereuses pour l'environnement

Nombre	Questions / Réponses / Amendements
Question 1:	Des outils technologiques numériques basés sur le cloud sont-ils disponibles pour répondre à certaines des exigences?
Réponse 1:	L'utilisation d'outils de technologie numérique basés sur le cloud en dehors du réseau informatique de la Défense nationale n'est pas autorisée en raison de sécurité de l'information.
Question 2:	Le MDN pourrait-il fournir quelques exemples principaux de substances dangereuses (identifiées comme comprenant à la fois des agents chimiques et biologiques) qui sont actuellement utilisées?
Réponse 2:	Consultez l'annexe 1 de la LCPE pour obtenir la liste des substances toxiques. L'annexe fournie la liste de composés toxiques qui devront être considérés. https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/listes-substances/toxiques/annexe-1.html
Question 3:	Veuillez définir le tarif journalier fixe tout compris tel que requis dans la pièce jointe 1 de la partie 3, Barème de prix?
Réponse 3:	Consultez l'annexe «B» de la demande de soumission, Barème de prix.
Question 4:	Dans le cadre du projet, dans les sections 5.2.1 et 5.2.2, il est demandé à l'entrepreneur d'assister aux réunions de lancement et avec les intervenants du MDN et experts en la matière (EM). Est-ce que l'entrepreneur doit être présent physiquement à ces rencontres? Est-ce qu'elles peuvent être faites par l'utilisation d'un média de communication (ex. iteams, zoom, etc)?
Réponse 4:	La possibilité de participer virtuellement aux réunions sera prise en considération. La Défence nationale utilise MS O365 Teams. Le site Web public de l'Équipe de la Défense sur les mesures COVID-19 pour travailler en toute sécurité. https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/campagnes/covid-19.html
Question 5:	Dans le cadre du projet doit-on superviser sur l'application des programmes sur le terrain lors des travaux effectués?
Réponse 5:	Non. L'énoncé de travail n'inclue pas de faire la supervision durant la mise en œuvre du programme aux dans les établissements de la Défence nationale.